Informations de base

2018/0216(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune («plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 2021–2027

Abrogation Règlement (EU) No 1307/2013 2011/0280(COD) Abrogation Règlement (EU) No 1305/2013 2011/0282(COD)

Modification 2022/0164(COD) Modification 2024/0073(COD)

Subject

3.10 Politique et économies agricoles

3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA

Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/0216(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Règlement (EU) No 1307/2013 2011/0280(COD) Abrogation Règlement (EU) No 1305/2013 2011/0282(COD) Modification 2022/0164(COD) Modification 2024/0073(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 042-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/9/00350